

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **TRENTE-ET-UN** du mois de **MARS**, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

17 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, BARIGAULT Véronique, BERTRAND David, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, DERBORD William, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, LIAGRE Sandrine, ROUSSEAU Huguette.

2 Votants par procuration ayant donné procuration à
ROCHER Lucette ayant donné procuration à FOUILLET Olivier
BECUE Patrice ayant donné procuration à BRAUD Françoise

4 Excusés :

GOURDON Samuel, METREAU Jacques, PIGNON Céline, NOBLET-HORTET Sylvie

M Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.

Documents budgétaires transmis au Conseil municipal le 18 mars 2025

Date de la convocation : le mercredi 26 mars 2025

Date de publication : le mercredi 2 avril 2025

FINANCES - 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE DU SPIC – ENERGIE RENOUVELABLE – PRODUCTION VENTE ENERGIE - EXERCICE 2024

DEL.2025-021

M le Maire expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commune a adopté la nomenclature M 57. A ce titre, les élus sont appelés à délibérer sur l'adoption du compte financier unique (CFU). Il est rappelé que celui-ci se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion et par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

- Vu le code des collectivités territoriales
- Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-118 confirmant l'application de la nomenclature M57 pour les comptes communaux
- Considérant que le budget annexe SPIC- ENERGIE RENOUVELABLE – PRODUCTION VENTE ENERGIE pour lequel le compte financier unique (CFU) est soumis à l'assemblée a été exécuté du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (journée complémentaire en sus)
- Vu la présentation des données comptables de l'exercice 2024, adressée aux membres du Conseil municipal en date du 29 mars 2024 et détaillée comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	104 630.82			136 839.48
Opérations de l'année	97 396.61	95 854.32	0.00	1 168.14
TOTAUX	202 027.43	95 854.32	0.00	138 007.62
Résultats de Clôture	106 173.11			138 007.62

Après avoir examiné :

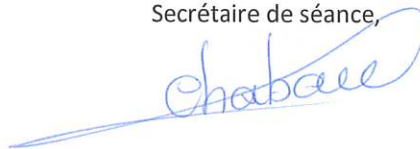
- a) Le budget primitif de l'exercice 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- b) Les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- c) Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- d) Les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux des mandats,
- e) Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

- ✓ **M. le Maire se retire de la séance pour ne pas participer au vote.**
- ✓ **M. Jacky JOZEAU, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance.**

- ✓ **M. JOZEAU demande à l'assemblée :**
 - **D'arrêter les résultats définitifs du compte financier unique 2024** pour le budget annexe du SPIC de la Commune tels qu'ils sont présentés ci-dessus.
 - **D'adopter le compte financier unique** du budget annexe du SPIC ENERGIE RENOUVELABLE – PRODUCTION VENTE ENERGIE – Exercice 2024.
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique (CFU) 2024, tel qu'il est présenté ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour extrait certifié conforme, le 1^{er} avril 2025

Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,



Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20250403-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-04-2025

Publication le : 03-04-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET

